

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2011**

Etaient présents : Mesdames Messieurs BEUILLARD, QUAGLIATA, DUTHOIT, GOYET, KOESSLER, MUTERO, DE RIVAS, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, MORERA, BRUN, DE FIGUEIREDO, LIBES, BOUVILLE, DELAUZUN, ALIPHAT, LE BAUT, ALBARELLO, SANTOS, CUENCA, LUCCHINI, FRANÇOIS, COURNAC, KINDA.

Absent avec procuration :

Madame CARDE donne procuration à Madame GOYET
Madame BORJA donne procuration à Madame DE RIVAS
Monsieur TARTRY donne procuration à Monsieur BRUN
Monsieur RAGGIRI donne procuration à Monsieur LUCCHINI

Madame QUAGLIATA est nommée secrétaire de la séance.

Le compte rendu de la séance du 07 mars 2011 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 voix Pour

Lecture est donnée des décisions n°11.13 à 11.19.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

**DCM N°033 – Finances communales – Reprise anticipée des résultats
Affectation provisoire des résultats de clôture de l'exercice 2010**

A LA MAJORITE,

PREND ACTE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix", des résultats provisoires de clôture de l'exercice 2010 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice en €		
Excédent		948 991,56
Déficit	113 337,75	
Résultat reporté en €		
Excédent	1 289 024,25	334 206,97
Déficit		
Résultat cumulé en €		
Excédent	1 175 686,50	1 283 198,53

CONFIRME l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 au budget de l'exercice 2011 ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) :
Recettes en € : 0
- section d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :
Recettes en € : 1 283 198,53

DCM N°034 – Finances communales – Budget 2011 – Vote des trois taxes directes locales**A LA MAJORITE,**

FIXE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix", les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2011 comme suit :

Taxes	Pour mémoire Taux 2010	Pour 2011 Taux votés
Taxe d'habitation	16,99 %	16,99 %
Foncier bâti	28,50 %	28,50 %
Foncier non bâti	75,83 %	75,83 %

DCM N°035 – Finances communales – Vote du Budget Primitif 2011 de la commune**A LA MAJORITE,**

VOTE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix", le budget primitif 2011 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2010 par nature et par chapitre assorti d'une présentation fonctionnelle permettant de classer les opérations par secteur d'activités à des fins d'information et de statistiques tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

Section de fonctionnement en euros

Dépenses		TOTAL
Opérations réelles	6 053 971	7 024 597
Opérations d'ordre	970 626	

Recettes		TOTAL
Opérations réelles	6 989 841	7 024 597
Opérations d'ordre	34 756	
Résultat reporté	0	

Section d'investissement en euros

Dépenses		TOTAL
Opérations réelles	3 779 590	4 411 251
Opérations d'ordre	34 756	
Restes à réaliser	596 905	
Résultat reporté	0	

Recettes		TOTAL
Opérations réelles	1 667 751	4 411 251
Opérations d'ordre	970 626	
Restes à réaliser	597 188	
Résultat reporté	1 175 686	

DCM N°036 – Finances communales – Budget Principal

Admission en non valeur de taxes et produits irrécouvrables sur exercices antérieurs

A L'UNANIMITE,

DECIDE l'admission en non valeur des titres de recettes émis sur les exercices, 2007, 2008 et 2009 sur le budget principal pour un montant de 1 956,02 €.

PRECISE toutefois que cette mesure comptable n'empêche pas le recouvrement de la somme due si la solvabilité du débiteur venait à être reconnue.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

DCM N°037 – Marchés Publics – Convention constitutive d'un groupement de commandes Fourniture de repas pour la restauration scolaire et le centre aéré

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint Mitre les Remparts pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et la restauration du centre aéré de l'été.

INVITE le Centre Communal d'Action Sociale à approuver le projet de constitution du groupement de commandes et à autoriser la signature de la convention constitutive.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

DCM N°038 – Création d'un parking de surface dans la continuité du parking de l'Europe le long de l'Avenue Charles de Gaulle – Demande d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) Exercice 2011

A LA MAJORITE,

SOLLICITE par 28 voix Pour : 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 6 voix Pour : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix", l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) dans le cadre de la construction d'un parking de surface dans la continuité du parking de l'Europe le long de l'Avenue Charles de Gaulle.

DIT que le coût est estimé à 386 564 € HT soit 462 330,54 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette opération dans l'intérêt de la commune.

DIT que le financement sera inscrit au budget de l'exercice 2011.

PRECISE que les travaux seront réalisés après la reconnaissance par Monsieur le Préfet du caractère complet du dossier de subvention.

DCM N°039 – Construction d'un restaurant scolaire au groupe scolaire Edouard Vaillant Demande d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) Exercice 2011

A LA MAJORITE,

SOLLICITE par 28 voix Pour : 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 6 voix Pour : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix", l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux dans le cadre de la construction d'un restaurant scolaire.

DIT que le coût est estimé à 901 639 € HT soit 1 078 360,24 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette opération dans l'intérêt de la commune.

DIT que le financement sera inscrit au budget de l'exercice 2011.

PRECISE que les travaux seront réalisés après la reconnaissance par Monsieur le Préfet du caractère complet du dossier de subvention.

**DCM N°040 – Acquisition, installation et mise en service d'un dispositif de vidéoprotection
Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
Exercice 2011**

A LA MAJORITE,

SOLLICITE par 23 voix Pour : 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 1 voix Pour : Groupe "Changer le vrai choix" et par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous", l'aide de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) dans le cadre de l'acquisition, l'installation et la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection des parkings le Moulin, Simiot, Jean-Baptiste Olive, du Gymnase ainsi qu'à l'entrée Nord de la Ville Rue Bellefont au taux le plus élevé possible.

DIT que le coût est estimé à 48 006 € HT soit 57 415,18 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette opération dans l'intérêt de la commune.

DIT que le financement sera inscrit au budget de l'exercice 2011.

**DCM N°041 – Urbanisme – Restructuration de l'ancien Centre de Secours
Autorisation de dépôt du permis de démolir et du permis de construire**

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir pour l'ancien Centre de Secours existant et un permis de construire au nom de la commune de Saint Mitre les Remparts pour la réalisation d'un futur bâtiment à usage administratif et associatif.

**DCM N°042 – Urbanisme – Réaménagement du local du Comité Communal Feux de Forêts
Autorisation de dépôt du permis de construire**

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire au nom de la commune de Saint Mitre les Remparts pour le réaménagement du local du Comité Communal Feux de Forêts situé aux Plaines d'Arnète.

**DCM N°043 – Urbanisme – Convention opérationnelle en phase d'anticipation
entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de la
région Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA)**

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention opérationnelle en phase d'anticipation entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de la région Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

DCM N°044 – Urbanisme – Modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols

A LA MAJORITE,

APPROUVE par 23 voix Pour : 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 1 voix Pour : Groupe "Changer le vrai choix" et par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous", la modification simplifiée du P.O.S. approuvé le 20 décembre 1993, tel qu'annexée à la présente délibération.

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie pendant 1 mois et d'une mention dans un journal local.

DIT que, le P.O.S. modifié sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Saint-Mitre les Remparts et à la Préfecture des Bouches du Rhône, aux heures et jours habituels d'ouverture.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

DIT que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du P.O.S. ne seront exécutoires qu'après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

DCM N°045 – Modification de la délibération n° 25 du 7 mars 2011 - Principe de réservation pour la tenue de stands lors des festivités et fixation du montant

A L'UNANIMITE,

DECIDE de modifier la délibération n°25 du 7 mars 2011.

DIT que les recettes pour la tenue des stands lors de festivités seront encaissées sur le compte de la régie "services divers", compte 7336.

DIT que les remboursements de la réservation dès lors que le stand aura été tenu pour la durée totale de la festivité seront effectués par mandat administratif, compte 658.

La séance est levée à 19h.35.

Le Maire,

Christian BEUILLARD